

plus ameres & en même tems les mieux fondées. (a)

On ne feroit donc pas *hérétique* si on défendoit une opinion qui, indépendamment de son opposition avec les décrets & la pratique constante de l'Eglise, ouvre la porte à toutes les abominations du paganisme, & porte la corruption jusqu'à confondre l'union conjugale avec le coit des brutes? L'auteur y a-t-il bien réfléchi (b)? Cependant rien n'est plus

(a) Dans tous les tems les hérétiques ont eu de tels subterfuges pour se soustraire aux anathèmes de l'Eglise : mais jamais l'Eglise n'y eut égard. Je défie tous les papes, évêques & conciles, de donner une décision, de prononcer un anathème quelconque, qui ôte à l'esprit de subtilité & de chicane la ressource de quelque explication ou exception : mais il faut convenir que jamais il n'en fut de plus foible & de plus ridicule que celle-ci.

(b) Je suis bien certain que c'est une simple distraction produite par l'indulgence & la facilité de son caractère; car tout l'ouvrage respire l'amour de la vérité & le zèle de la Religion.... C'est encore par inadvertence & peut-être aussi par amour de la paix avec les *avocats* & *faiseurs d'Abrégés d'histoire*, qu'il dit que „ les souverains peuvent convoquer, non-seulement des conciles nationaux „ dans leurs états respectifs; mais encore des conciles généraux &c „. Les évêques s'assemblant en concile en qualité de pasteurs de l'Eglise, ne sont pas soumis à la puissance temporelle; elle n'a donc pas le droit de les assembler en concile. Cette convocation est un vrai acte de juridiction ecclésiastique, puisqu'il est uniquement re-